

BUDGET PRIMITIF DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL POUR L'ANNEE 1986

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Budget du Bureau d'Habitat social pour l'année 1986.

Il s'élève en dépenses et en recettes à la somme de 24 174 852,90 Francs.

Balance générale

	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	19 718 774,90	19 718 774,90	19 718 774,90	19 051 798,17		666 976,73
Section de fonctionnement	4 456 078,00	4 456 078,00	3 789 101,27	4 456 078,00	666 976,73	
	24 174 852,90	24 174 852,90	23 507 876,17	23 507 876,17	666 976,73	666 976,73

Section de Fonctionnement - B.P. 1986

Art.	Libellés	Propositions		Vote du Conseil Municipal
		Dépenses		
630	Charges locatives		360 000,00	
665-1	Frais actes notariés		793 000,00	
665-2	Frais gestion S.I.D.R.		75 970,00	
671	Intérêts de la dette		2 310 131,27	
	- CDC		1 304 188,09	
	- SOFIDER		880 246,00	
	- CRCAMR		125 697,18	
8280	Titres annulés		50 000,00	
831	Prélèvement pour section Investissement		666 976,73	
609	Fournitures diverses		200 000,00	
714	Location des immobilisations		4 456 078,00	
		Recettes	4 456 078,00	

Section d'Investissement - B.P. 1986

Art.	Libellés	Propositions	Vote du Conseil Municipal
2320 2330 161	Travaux de construction groupés Travaux de viabilité Remboursement de l'emprunt (capital) - C.D.C. 434 243,44 - SOFIDER 454 393,00 - CRCAMR 37 838,46 Frais d'études	14 022 300,00 4 570 000,00 926 474,90	
132	Frais d'études	200 000,00	
1051-2 1051-3 1053-1 115 161	Subvention LBU pour VRD Subvention LBU pour construction Subvention FIR Prélèvement sur section de fonctionnement Emprunt C.D.C.	1 944 000,00 5 171 000,00 1 104 000,00 666 976,73 10 832 798,17	
	Recettes	19 718 774,90	

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie : Favorable.

Commission des Finances : Avis favorable. Elle précise que le Budget Primitif du B.H.S. s'équilibre pour 1986, en dépenses et en recettes, à la somme de 24 974 852,90 Francs. Il s'agit d'un Budget de transition, compte tenu du fait que les communes n'auront probablement plus à intervenir directement dans les constructions de logements sociaux en 1986.

C'est pourquoi ne figurent dans ce Budget que les opérations qui sont déjà financées. Il est à noter toutefois que si la Commune devait bénéficier d'une rallonge budgétaire sur la L.B.U., elle pourrait mettre en changier tout ou partie des quarante-et-un logements L.T.S. (trente-trois à Montgaillard et huit à Chemin Finette) déjà pris en compte dans les budgets précédents.

M. ANNETTE : Une opération de logement social était projeté dans le secteur de la Montagne. Y a-t-il des indications sur celle-ci dont le projet date d'un an ?

LE MAIRE : Est-ce que vous connaissez le nom de cette opération ?

M. ANNETTE : Il s'agissait d'une formule nouvelle d'aide avec participation.

M. GERARD M. : Oui, cela concernait Saint-Bernard.

M. ANNETTE : C'est cela. Est-ce que c'est terminé ?

M. PAYET P. : Non, c'est en cours de réalisation. Le projet n'est pas si facile à mettre en oeuvre.

LE MAIRE : Ce n'est pas de la construction proprement dite.

M. PAYET P. : Effectivement.

LE MAIRE : Etant donné qu'il n'y a pas suffisamment d'habitat dans le secteur, nous faisons en sorte que les habitants puissent attendre dans les meilleures conditions l'attribution d'un nouveau logement.

Je voudrais signaler à cette occasion, également, que ce budget est l'un des derniers de ceux pour lesquels nous étions autorisés à réaliser des logements sociaux. Bientôt, les communes ne pourront plus le faire. La nouvelle réglementation qui paraîtra prochainement prévoit des logements sociaux aidés uniquement par la S.I.D.R. et la S.H.L.M.R.. Tout ce qui est actuellement réalisé sera terminé. Mais, au niveau de la L.B.U., il n'y aura plus de logements prévus pour les communes.

M. ANNETTE : Sauf s'il y a doublement de la L.B.U..

LE MAIRE : Mais, ce ne sera pas pas le faite de ce Gouvernement-là.

.../...

M. ANNETTE : J'escompte ce doublement de la L.B.U..

LE MAIRE : Je mets aux voix le Budget Primitif 1986 du Bureau d'Habitat Social.

Le Budget Primitif 1986 du Bureau d'Habitat Social

est adopté à la MAJORITE

(1 opposition).

---o-o-o-o-o0o-o-o-o---

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 17 DEC. 1985
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions